

Près de cent ans après le traité de Trianon (4 juin 1920), la question des minorités demeure toujours d'actualité en Europe du Sud-Est. Ainsi les Sicules, citoyens roumains de langue hongroise, n'ont-ils de cesse de revendiquer une plus grande autonomie (notamment territoriale) que celle dont ils bénéficient actuellement en tant que minorité dans le cadre de la Constitution roumaine du 21 novembre 1991(1). Les autorités de Bucarest refusent avec d'autant plus de vigueur d'accéder à leur requête qu'elles l'estiment téléguidée par Budapest.

[_ L'article complet](#)

Jean Comte, « Roumanie. Les Sicules de Transylvanie en quête d'une autonomie accrue », *P@ges Europe*, 9 juillet 2014 – La Documentation française © DILA